



Comment développer les filières liées à l'exploitation des ressources biologiques marines ?

Rapporteur de l'Avis : **Vincent RIGAUD**
Assemblée Plénière : 19 octobre 2022
Présidente de la Commission
Agriculture, forêts, mer, pêche et littoral :
Georgia Lambertin

Introduction

La France possède un domaine maritime exceptionnel et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec un linéaire côtier d'environ 900 km a tourné une partie de ses activités vers la mer, échanges commerciaux, yachting, pêche, aquaculture marine.

Cependant, les activités d'exploitation des ressources biologiques marines sont rendus complexes en raison de la particularité du littoral, de la forte urbanisation, de la cohabitation avec les activités à dominante touristique, des activités portuaires, des contraintes environnementales, foncières et économiques et de l'insuffisante communication sur le métier des pêcheurs et des aquaculteurs locaux. Toutefois, la région bénéficie d'atouts importants pour le développement de la pêche artisanale régionale et d'activités d'élevage de poissons, de coquillages ou encore d'algues, de crustacés, en mer ou à terre. La valorisation et la promotion des produits régionaux, la formation, l'accès au foncier, et aux équipements nécessaires à la pratique de ces activités sont des éléments indispensables de la réussite du développement de ces filières.

I. LES CONSTATS

La consommation de produits de la mer n'a cessé d'augmenter ces dernières années pour assurer l'alimentation de la population. La pêche industrielle s'est développée mettant en danger certaines ressources halieutiques. Pour limiter ces prélèvements dans le milieu naturel, des élevages marins se sont développés et l'aquaculture a dépassé, en production, la pêche au niveau mondial. **La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région littorale métropolitaine en matière de pisciculture marine.** Cependant les atouts régionaux de cette filière sont confrontés à des freins, pressions sur le foncier disponible, dépendances aux farines de poissons importées issues de pêche minières non durables, contraintes réglementaires et compétitivité économique par rapport aux concurrents méditerranéens et internationaux.

La pêche artisanale pratiquée en grande majorité sur le littoral côtier régional et l'organisation en comités et prud'homies, peu reconnues au niveau national et européen, permettent d'encadrer la pêche et de cibler les prélèvements marins.

Le milieu marin offre d'autres possibilités de productions comme l'élevage de bivalves, moules et huîtres. Des expérimentations sur la culture multi-trophique intégrée et de microalgues sont en cours de validation pour une mise en œuvre à venir. Contrairement à d'autres régions

métropolitaines, il n'y a pas de production algale en région. Par ailleurs, les contraintes administratives et réglementaires, et les exigences en matière de formation, qui se sont durcies au fil des ans imposent une professionnalisation des métiers.

II. LES PROPOSITIONS DU CESER

Le CESER propose des pistes d'amélioration pour **faciliter le développement des filières liées à l'exploitation des ressources biologiques marines.**

1. DÉVELOPPER LA FORMATION DES JEUNES ET DES PROFESSIONNELS

La sensibilisation des jeunes au milieu marin et aux activités de pêche et d'élevage marin est un préambule pour susciter des vocations et inciter des jeunes à suivre des formations, le brevet initiative mer devrait être généralisé. Le développement d'offres de formations initiales, par apprentissage, et continues, organisées en région, répondant aux besoins des professionnels, apparaît essentiel.

L'organisation d'une filière régionale de formation aux métiers de la mer, déjà demandée en 1992 par le CESER, apparaît toujours indispensable. Elle pourrait se rattacher aux lycées Agricoles ou au Campus des Métiers existants, et aux lycées de la Mer des régions adjacentes.

2. ACCOMPAGNER LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES ET DÉVELOPPER DES INSTANCES DE CONCERTATION

Le renforcement de l'accompagnement des structures représentatives (CRPMEM, Prudhommes, Organisation de producteurs), **pourrait s'organiser en concertation au sein des instances existantes** (Conseil Maritime de Façade, Parlement de la Mer), dans le cadre de contrats de filières structurées par les professionnels et soutenues par l'Etat, la Région et les collectivités.

La filière de la pêche a besoin de défendre ses intérêts face à la multi activité sur le littoral, au braconnage, aux pêches de loisirs non encadrées et pour valoriser ses produits. **Les signes de qualité et un permis de pêche de loisir en mer sont à mettre en œuvre pour soutenir ces métiers.**

3. SOUTENIR LES PROJETS D'INSTALLATION, FACILITER L'ACCÈS AU FONCIER ET AU PORT

Les dossiers de demandes d'installation sont complexes et longs. **Un soutien de la région aux structures interprofessionnelles existantes (CRCM, CRPMEM) pour informer et accompagner les candidats à l'installation dans les démarches techniques, administratives et financières apparaît nécessaire.**

Il n'est pas de projet sans accès à du foncier à terre pour stocker le matériel, débarquer la pêche, la conditionner, la commercialiser, remplir les déclarations, et un anneau au port pour amarrer le bateau. **Des Zones en mer sont également nécessaires pour les productions aquacoles en accord avec le SDRAM.**

Dans ce cadre, le soutien à la création ou à la sanctuarisation de zones réservées aux pêcheurs et aux aquaculteurs dans les ports et en mer, en cohérence avec des espaces de valorisation et de ventes des produits et avec les activités des autres usagers, dont le tourisme, **est fortement recommandé.**

4. VALORISER LES MÉTIERS ET LES PRODUITS MARINS RÉGIONAUX

L'image des métiers de la pêche, de l'aquaculture, des poissonniers, des écaillers, et de leurs produits, demandent à être reconsidérée par des campagnes de communication à destination du grand public et des professionnels des métiers de bouches. Elles pourraient être soutenues ou portées par la Région et le CRPMEM.

Créer des signes et labels de qualité, une « route de la mer » avec des lieux de dégustation ou de commercialisation en circuits courts, des tutoriels avec des chefs, et mettre en valeur le patrimoine culinaire **sont des pistes à explorer et à développer.**

5. SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET FACILITER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Les démarches administratives de déclarations, en particulier pour la pêche, sont lourdes (Prises,

débarquement, transport, ...). **Une harmonisation des procédures améliorerait grandement le travail administratif des pêcheurs.**

La création d'un guichet unique présentant les différentes sources de financement aiderait au montage des projets. Une simplification des dossiers de réponse aux appels à projets et une réduction des délais de paiement européens augmenteraient le nombre de candidature, en particulier dans le cadre du FEAMPA géré par la Région.

6. APPUYER LES PROJETS DE RECHERCHE, D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT

La région dispose de nombreuses compétences transversales dans les domaines de la recherche marine en environnement, écologie, halieutique, aquaculture sans oublier les sciences humaines et sociales. **Pour l'environnement les efforts de protection et de restauration de la biodiversité engagés sur les parcs et sur les aires marines protégées doivent se poursuivre ainsi que les études permettant de connaître l'évolution de la biodiversité marine soumise au changement climatique. Dans le domaine aquacole et de la pêche la compétitivité passe par l'innovation et la recherche, en lien avec les professionnels, par exemple sur de nouvelles espèces, dans le domaine de l'aquaculture multitrophique intégrée (AMI), dans les nouvelles sources d'alimentation des élevages à bases d'algues de microalgues ou d'insectes, et dans le domaine de la décarbonation des activités et de nouveaux modèles de transformation et de commercialisation des produits.**

Conclusion

Les métiers de patrons-pêcheurs et d'aquaculteurs doivent être soutenus, encouragés, aidés, valorisés et professionnalisés sous peine de disparaître au fil des ans par les départs à la retraite sans successeurs.

D'autres actions doivent être mises en œuvre pour répondre aux exigences environnementales comme la décarbonation des activités, la récupération et la valorisation du matériel de pêche, et des sous-produits (coquilles, déchets de poissons, ...).

La région a des atouts qu'il convient de promouvoir afin d'attirer des investisseurs dans ces métiers et de toute la filière agroalimentaire et cosmétique à base de produits de la mer. La concertation avec les parties prenantes, professionnels, chercheurs, collectivités, Etat et Région doit se renforcer, régionalement, via le Nouveau Parlement de la mer, dans le cadre des leviers d'actions Européens et Nationaux (FEAMPA, CMF...).

Les perspectives d'actions, de compétitivité de durabilité et de résilience sont encore plus nécessaires face aux enjeux des impacts du changement global sur ces filières.

CMF : Conseil Maritime de Façade

CRCM : Comité Régional de la Conchyliculture de la Méditerranée

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

SDRAM : Schéma de Développement de l'Aquaculture Marine